

Comité Territorial Ouest des Bouches-du-Rhône

23 mai 2013 à Martigues de 9 h 00 à 12 h 00.

Hôtel de Ville de Martigues – Salle des Conférences – 13500 MARTIGUES

Pièces-jointes :

- 2 Présentations powerpoint : Polluants Organiques Persistants & Surveillance Régionale des Odeurs
- Liste d'émargement.

Compte rendu de réunion

C'est la deuxième réunion du Comité depuis sa constitution en décembre 2012.
On compte une trentaine de participants, représentant de façon équitable les 4 collèges d'Air PACA.

M. CAMBESSEDES (Délégué Territoire Ouest des Bouches-du-Rhône Air PACA) lance la réunion en précisant qu'il devra nous quitter en fin de matinée. M. Michel (SAN Ouest Provence) le remplacera pour clôturer cette réunion.

Mme SELVANIZZA, Ingénieure service études et communication Air PACA, présente le dispositif de surveillance des odeurs (**SRO**), dispositif mis en place il y a déjà plusieurs années dans notre territoire avec pour objectif de recenser les plaintes de la population afin d'orienter les actions des pouvoirs publics vers les zones où des mauvaises odeurs sont recensées. Ce dispositif n'a eu de cesse de s'améliorer au fil des ans, il a produit des résultats tangibles avec des diminutions sensibles de gênes olfactives en différents points du territoire (Tarascon, Châteaurenard, Châteauneuf-les-Martigues, Rognac,...). Nous restons conscients des imperfections et des limites du dispositif notamment dans son volet de prise en compte des plaintes, ainsi que sur le sujet du retour d'information aux plaignants ... limites liées en partie à la taille relativement modeste de notre structure par rapport à l'ampleur de la tâche en matière de surveillance des nuisances atmosphériques (olfactives ou non).

Un certain nombre d'élus ou de représentant de collectivité locale s'est exprimé, insistant sur les sujets de la prise en compte exhaustive des doléances et du retour d'information après plaintes afin de pouvoir jouer le rôle de relais d'information auprès des administrés (Saint-Mitre-les-Remparts, SAN Ouest Provence, Port-Saint-Louis-du-Rhône,...).

Les représentants de Saint-Martin-de-Crau ainsi que ceux de Châteauneuf-les-Martigues ont fait part de la diminution des gênes qu'ils ont en effet constatées dans leur commune.

Les représentants de Saint-Mitre-les-Remparts souhaitent qu'Air PACA fournisse des éléments d'information concernant le dispositif de la SRO pour les diffuser aux habitants de leur ville et sensibiliser des collaborateurs au dispositif de la surveillance des odeurs.

M. MATHIOT, Air PACA, Référent du territoire Ouest des Bouches-du-Rhône présente ensuite les résultats de l'étude menée dans notre territoire concernant les Polluants Organiques Persistants (**POP**) présents dans l'air ambiant et les retombées atmosphériques. Etude jamais effectuée dans le territoire et qui a été réalisée suivant un protocole de prélèvement et d'analyses déjà éprouvé dans d'autres lieux en France. Les résultats de l'ensemble du territoire entrent dans la gamme de ceux observés dans les autres lieux français. Avec dans notre territoire, des lieux plus impactés que d'autres ... (voir la présentation POP ci-jointe).

A noter que les résultats de cette étude serviront de données d'entrée pour des Etudes de Risques Sanitaires (ERS) réalisées dans le territoire.

Un certain nombre de question et remarque de l'assistance a fait suite à cette présentation :

Mme HOURDIN (SPPPI) : Est-ce que d'autres études sont prévues sur la thématique ?

Air PACA : Nous envisageons en effet de reconduire une étude similaire dans plusieurs années afin d'évaluer la tendance mais nous n'avons pas encore fixé de date. D'autres territoires en PACA pourraient également faire l'objet d'une séquence de mesure.

M^{me} DEJEAN (Esso Fos) précise que des mesures à l'émission ont été réalisées concernant ces composés et qu'un suivi est réalisé.

M. PERFETTI (Ville de Port-de-Bouc) fait remarquer que sa ville fait encore partie du peloton de tête des lieux les plus pollués concernant ces composés comme c'est le cas pour bon nombre d'autres composés.

Air PACA : En effet, la ville de Port-de-Bouc, de par sa situation géographique se trouve régulièrement sous les rejets soit de la zone de Martigues Lavéra soit de ceux de la ZI de Fos-sur-Mer. Les niveaux enregistrés en ce lieu sont en effet parmi les plus élevés du territoire concernant les POP.

M^{me} BLANC PARDIGON (Ville de Salon-de-Provence) souhaiterait être associée ou tenue informée des ERS menées dans le territoire.

Air PACA : C'est au travers du Plan Régional de Santé Environnement (PRSE) que ces ERS vont être effectuées avec l'ARS et l'INVS.

M. MICHEL (SAN Ouest Provence) se réjouit qu'une telle étude ait été effectuée et mentionne qu'une étude complémentaire concernant ces mêmes composés a été réalisée dans le territoire du SAN à partir du dosage de l'imprégnation des lichens, étude réalisée par l'institut Ecocitoyen.

Air PACA : Nous avons eu accès aux résultats de cette étude qui viennent en effet compléter l'observation des niveaux présents dans le territoire.

M. WIOLAND (Raffinerie de Provence Total la Mède) fait remarquer qu'en ce qui concerne son établissement, les rejets en Dioxines et Furanes ne s'effectuent que lors de « manip spot », peu fréquente et de courte durée.

M. BRUN (Arcelor Mittal) demande qui effectuerait ces mêmes études dans d'autres milieux que l'air ?

Air PACA : Nous ne savons pas si de telles études sont à venir.

Des remarques de l'assistance concernant d'autres sujets:

M^{me} MICHEL (Ville de Port-Saint-Louis-du-Rhône) évoque le sujet des particules en suspension dans l'air, le fait que la réglementation nationale ne prend pas suffisamment en compte des territoires comme les nôtres, sous influence industrielle. **M. MICHEL (SAN Ouest Provence)** fait savoir qu'il a fait part de ce même sujet au sein d'Air PACA (AG et CA).

Air PACA : Effectivement la réglementation est issue majoritairement de « réflexion menée à partir de zones urbaines » et ne rend pas forcément compte de la réalité de ce territoire avec de grande fluctuation de niveau au cours d'une même journée. Les mesures effectuées dans le territoire (études

PMS) qui ambitionnent de spécifier l'aérosol (caractérisation de 150 éléments) apporteront sans doute des éléments concernant la spécificité d'un « territoire sous influence industrielle ».

M^{me} BLANC PARDIGON (Ville de Salon-de-Provence) nous fait savoir que l'ARS se décline dans les villes au travers des « ateliers santé ville ».

M^{me} ALIPHAT (Maire de Saint-Mitre-Les-Remparts) nous questionne au sujet de la météo, de ses effets et de la prise en compte de cette composante.

Air PACA : Ces paramètres sont en effet prépondérants dans l'explication de la survenue de phénomènes de pollution au niveau du sol. Nous les mesurons en différents lieux du territoire et récupérons des données très complètes de Météo France qui sont intégrées dans nos modèles descriptifs et prédictifs.

M^{me} HENRY (Ville de Saint-Martin-de-Crau) nous interroge sur le démarrage de la campagne de mesure prévue dans sa ville en 2013.

Air PACA : La campagne de mesure est prévue pour l'automne et l'hiver 2013, période durant laquelle les niveaux de pollution liés à la source trafic sont traditionnellement les plus élevés.

Mme KIEGEL et Mme GRANDGUILLOTTE (Ville de Châteauneuf-les-Martigues) nous questionnent sur le thème du brûlage et souhaitent avoir confirmation de l'interdiction de cette pratique et du caractère polluant de cette activité.

Air PACA : Oui, le brûlage effectué par des particuliers est interdit car il est effectivement source d'émissions polluantes (particules et POP). Cette activité est de plus effectuée lors de conditions météorologiques stables ce qui contribue à accentuer la gêne occasionnée.

M^{me} DHÔ FIANDINO (SAN Ouest Provence) nous sollicite sur le thème de l'impact du changement climatique.

Air PACA : Cette thématique est abordée par l'association au travers des Plans Climat Energie Territoriaux pour lesquels nous sommes en capacité à travailler avec les mairies.

M. BRUN (Arcelor Mittal) fait une remarque concernant la communication sur la qualité de l'air effectuée au travers des médias qui ne traitent pas suffisamment des sujets qui se sont notablement améliorés.

M. GUES (Ass ESPEREN) fait une remarque concernant le territoire et l'évolution plutôt positive qu'il a vu s'y dérouler au fil des années, fruit d'un travail collaboratif entre tous les acteurs. Attention à ne pas opposer systématiquement les différents acteurs, les industriels, les services de l'Etat, la population dans sa représentation associative ou au travers des collectivités locales.

Conclusion

M. MICHEL (SAN Ouest Provence) revient notamment sur le sujet de l'évolution de la problématique de la qualité de l'air au fil des ans. Une meilleure prise en compte du sujet Air et santé à l'échelle nationale, une surveillance précoce dans le territoire (1972) qui n'a cessé de s'étoffer, la réelle prise en compte de ce sujet par le monde industriel.

Prochaine réunion du Comité territorial : fin d'année 2013

contact.air@airpaca.org

www.airpaca.org

Siège social

146, rue Paradis - « Le Noilly Paradis »
13294 Marseille Cedex 06
Tél. 04 91 32 38 00 - Fax 04 91 32 38 29

Établissement de Martigues

Route de la Vierge
13500 Martigues
Tél. 04 42 13 01 20 - Fax 04 42 13 01 29

Établissement de Nice

333, Promenade des Anglais
06200 Nice
Tél. 04 93 18 88 00 - Fax 04 93 18 83 06

SIRET : 324 465 632 00044 - APE - NAF : 7120B - TVA intracommunautaire : FR 65 324 465 632